

c o m m u n i q u é

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

June 13, 2017

**ÉLECTION PARTIELLE DE POINT DOUGLAS
LE SCRUTIN A LIEU AUJOURD'HUI:
LES CENTRES DE SCRUTIN SONT OUVERTS JUSQU'À 20 H**

Le scrutin pour l'élection partielle provinciale dans la circonscription de Point Douglas a lieu aujourd'hui. Les bureaux de vote seront ouverts de 7 h à 20 h.

Les résidents de la circonscription électorale de Point Douglas ont le droit de voter à condition :

- d'avoir la citoyenneté canadienne;
- d'avoir au moins 18 ans le jour du scrutin;
- d'avoir résidé au Manitoba pendant au moins six mois immédiatement avant le jour du scrutin.

Même s'ils n'ont pas été recensés, les électeurs admissibles peuvent voter. Ils doivent amener une pièce d'identité avec photo délivrée par le gouvernement ou deux autres documents qui portent leur nom quand ils vont voter. Si le nom de l'électeur est inscrit sur la liste électorale, on ne lui demandera aucune pièce d'identité pour voter le jour de l'élection.

Les centres de scrutin offrent plusieurs options visant à faciliter l'accès des personnes handicapées aux urnes, y compris le vote de trottoir, des listes des candidats en braille, des gabarits de vote en braille et des loupes. Les électeurs peuvent apporter avec eux une personne pour les aider à voter, ou un scrutateur peut fournir de l'aide.

On invite les enfants à accompagner leurs parents aux centres de scrutin. Chaque enfant recevra un autocollant « Futur électeur », alors que les électeurs recevront un autocollant « J'ai participé aux élections! ».

Pour plus de renseignements sur les options de vote et pour savoir où voter, les électeurs admissibles devraient vérifier leur certificat d'inscription, communiquer avec le directeur du scrutin ou consulter le site Web d'Élections Manitoba à www.electionsmanitoba.ca.

Les résultats non officiels seront diffusés en ligne au fur et à mesure qu'ils seront connus, après la fermeture des bureaux de vote. Le public pourra accéder au site Web d'Élections Manitoba. Les résultats officiels vérifiés par le directeur du scrutin seront annoncés le vendredi 16 juin, au bureau du directeur du scrutin.

Bureau du directeur du scrutin de Point Douglas :

1072 rue Main

Téléphone : 204-948-0632

Courriel : ROPointDouglas@elections.mb.ca

Élections Manitoba est le bureau indépendant de l'Assemblée législative du Manitoba ayant comme responsabilité l'administration des élections provinciales générales et partielles.

Porte-parole auprès des médias :

Alison Mitchell, Gestionnaire des communications et des renseignements au public

Téléphone : 204 945-7379 | Sans frais: 1-866-628-6837

Courriel : amitchell@elections.mb.ca